ECOLE MATERNELLE
« LES SITTELLES »
ANCY-DORNOT

LIVRET D'ACCUEIL

Chers Parents,

Tout au long des trois ans de scolarité à l'école maternelle, votre enfant va découvrir progressivement la vie en société au milieu de ses camarades, consolider ses premiers apprentissages, s'épanouir en acquérant plus d'autonomie. Pour que ce parcours soit le plus harmonieux possible, les adultes qui l'entourent doivent l'y aider. C'est bien sûr votre rôle, à vous parents, c'est aussi celui de l'équipe éducative et de la municipalité qui organisent le cadre de vie et les conditions matérielles de cette scolarité débutante.

La municipalité d'Ancy-Dornot met déjà tout en œuvre pour assurer des conditions favorables au parcours scolaire de votre enfant : des locaux rénovés, une adjointe technique auprès de chaque enseignante, une dotation budgétaire permettant la gratuité des fournitures scolaires et la mise en œuvre de projets culturels et sportifs.

Ce livret d'accueil est un outil à votre service et je remercie son inspiratrice, Pascale Didaoui, conseillère municipale référente pour l'école maternelle, votre interlocutrice privilégiée.

En partenariat avec les Enseignantes et l'Association des Parents d'Elèves, elle a rassemblé, au sein de ce livret, toutes les informations utiles concernant le temps scolaire et périscolaire, pour vous permettre, à vous Parents, d'accompagner plus facilement votre enfant tout au long de sa scolarité que nous souhaitons tous, la plus heureuse et enrichissante possible.

A tous les enfants et à leurs parents,

Bonne rentrée et excellente année scolaire.

Le Maire

Gilles SOULIER

ECOLE MATERNELLE LES SITTELLES

2, rue Jean Le Coullon

57130 ANCY-DORNOT

Tél: 03 87 30 94 51

Directrice : Mme Mélanie MEDIC

ABSENCES :

Toute absence devra être signalée dès le premier jour, par téléphone (03 87 30 94 51).
En cas de maladie **avec éviction scolaire (rubéole, coqueluche..)**, fournir un certificat médical autorisant le retour en classe de l'enfant.
Dans la mesure du possible, trouver un mode de garde si votre enfant présente une éruption cutanée, de la conjonctivite, etc... car il risque de contaminer toute la classe.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'apporter les médicaments de votre enfant à l'école. L'école n'a pas à faire la liaison entre la maison et le lieu de garde.

Chaque parent prendra la température de son enfant avant le départ pour l'école. Il s'engage à ne pas mettre son enfant à l'école en cas de fièvre (38°C ou +) ou en cas de symptômes évoquant la COVID 19 chez l'élève ou dans la famille.
De même, les élèves ou un membre de leur foyer ayant été testés positifs au SARS-Cov2 ou identifiés comme cas contact à risques ne doivent pas se rendre à l'école et les parents doivent en informer immédiatement la directrice.

Si votre enfant souffre d'une maladie chronique, veuillez prévenir l'école et la mairie pour mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Il sera établi sous couvert du médecin scolaire. Aucun médicament ne peut être administré à l'école sans le PAI.

ANNIVERSAIRE :

Si vous et votre enfant le souhaitez, vous pouvez apporter à cette occasion un goûter exceptionnel.
Les gâteaux à la crème ne sont pas autorisés et évitez les boissons gazeuses.

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES (Voir fiche annexe) :

Elle est ouverte à tous les parents désireux de s'impliquer dans la vie scolaire et périscolaire des enfants

Association des Parents d'Elèves (présidente : Mme Delphine GERARD).

ASSURANCE :

Votre enfant doit **obligatoirement** être couvert par une assurance scolaire de responsabilité civile et nous vous **conseillons** également la couverture « individuel accident ».

Elle est à remettre dès la rentrée à l'enseignante de votre enfant.

BIBLIOTHEQUE :

Dès la Moyenne Section, l'enfant sera inscrit gratuitement à la bibliothèque municipale. Le prêt de livres se fera tous les quinze jours, le vendredi après-midi. Tout livre abîmé ou perdu sera facturé 5 €.
L'enfant pourra continuer à fréquenter la bibliothèque avec sa famille en-dehors du temps scolaire.

BIJOUX, JEUX ET JOUETS :

Pour des raisons de sécurité, **il est souhaitable d'éviter les bijoux** qui, de plus, risquent d'être égarés. L'équipe pédagogique décline toute responsabilité en cas de perte ou de casse.

Ne pas apporter de jouets (sauf doudou), ce qui évitera bien des disputes. Il convient en particulier de veiller à ce que votre enfant n'emporte pas à l'école des objets dangereux (allumettes, canif, cutter, etc.) Si vous trouvez une pièce de jeu (puzzle, lego, etc.) n'appartenant pas à votre enfant, merci de nous la rapporter : elle fait peut-être partie de notre matériel.

CAHIERS :

- **CLASSEUR DE TRAVAIL :** Les travaux quotidiens sont montrés à chaque période de vacances scolaires à la famille.

- **CAHIER DE VIE** : il est un lien étroit entre l'école et la famille et constitue pour chaque enfant une "mémoire" de ses premières années d'école. Les enseignantes et les enfants retracent les moments forts de la vie de l'école. Les maîtresses comptent sur votre implication.

- **ONE** : **Espace numérique pour la communication avec l'équipe éducative, bloc de classe et cahier de musique.**

CANTINE (voir fiches annexes « Le Ptit Graoully » et « API RESTAURATION ») :

Contact directrice : **Marianne TONNELIER** au **03 87 30 97 11**

CHAUSSONS :

Chaque enfant porte des chaussons à l'intérieur des locaux de l'école maternelle. Il les garde quelle que soit l'activité : peinture, sport … Il est donc important de les choisir adaptés à ce type d'usage. Ils doivent être sans lacets, faciles à enfiler et à fermer et **marqués au nom de l'enfant**. Ceci leur permettra de gagner en autonomie, facilitera le moment de l'habillage pour l'enfant mais également pour les adultes de l'école et évitera les retards à la sortie !

CONSEIL D'ECOLE :

Il est composé de :
- La directrice d'école,
- Le maire et/ou son représentant,
- Les enseignants de l'école ou leurs remplaçants,
- Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école,

Ce conseil d'école siège une fois par trimestre. Il peut également être réuni à la demande de la directrice de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres. Sur proposition de la directrice, il vote le règlement intérieur de l'école. Il est associé à l'élaboration du projet d'école. Il émet des avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école. Le compte rendu de chaque conseil est collé dans le cahier de liaison de votre enfant.

COOPERATIVE SCOLAIRE :

Elle sert à payer :
- la cotisation à l'O.C.C.E (office central de la coopération à l'école)
- la participation aux sorties et aux spectacles
- la participation aux goûters exceptionnels
- l'achat de petits matériels, de jeux, de fournitures pour divers projets, de livres pour la bibliothèque de l'école.

Son montant est de 30 euros. Les chèques sont à libeller à l'ordre de "Coopérative scolaire Maternelle Les Sittelles". Vous pouvez payer en une fois à la rentrée ou en trois fois (10 € en début de chaque trimestre).

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES :

Elles se déroulent en octobre et vous devrez voter afin d'élire vos représentants pour l'année scolaire en cours, un bulletin par parent et par école. Tout parent d'élève peut se présenter à titre personnel sur une liste établie par l'Associations de Parents d'Elèves ou en créant une liste avec d'autres parents.
Les parents élus siègent au conseil d'école et représentent l'ensemble des parents. Ils votent le règlement de l'école, donnent leur approbation aux projets d'école, sont informés de tout ce qui concerne la vie des élèves à l'école.

EQUIPE PEDAGOGIQUE :

Elle est composée de deux enseignantes :

- **Mme Mélanie MEDIC, directrice**, classe de petite et moyenne section
- **Mme Doriane LECLERC**, classe de grande section

et de deux Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (**ATSEM**) qui sont chargées d'assister le personnel enseignant :

- Classe de Mme MEDIC : **Maureen TRAN**
- Classe de Mme LECLERC : **Claire ATZE**

HORAIRES DE L'ECOLE :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 16h00

A noter que pour les horaires d'arrivée les portes seront ouvertes 10 minutes avant l'heure officielle. **Les portes seront fermées le matin à 8h20 et l'après-midi à 13h30.**

Pour le bon fonctionnement de la classe, veillez à ne pas dépasser les horaires d'accueil.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES :

ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE :

Papiers à fournir :

- **Certificat d'inscription délivré par la mairie** de la commune dont dépend l'école (pour l'entrée en Petite Section de maternelle et **pour l'entrée au CP**). Il est téléchargeable sur le site de la mairie (onglet Enfance/Scolaire – Inscriptions scolaires).

- Photocopie du livret de famille

- Photocopie du carnet de santé (page des vaccinations) ou la justification d'une contre-indication

- Photocopie d'un justificatif de domicile

Ces documents seront à fournir également au directeur de l'école élémentaire lors de l'entrée de l'enfant au Cours Préparatoire (CP).

Demande de dérogation :

Elle est obligatoire pour les enfants ne faisant pas partie du périmètre scolaire. Elle est valable pour toute la scolarité en maternelle. Il faut la refaire lors de l'entrée au C.P.

Certificat de radiation (en cas de déménagement): pour les enfants arrivant d'une autre école

PERISCOLAIRE « LE P'TIT GRAOULLY » (voir fiche annexe LE PTIT GRAOULLY)(Bâtiment situé à l'école élémentaire, au fond de la cour de récréation)

PHOTO DE CLASSE :

Elle est réalisée annuellement pour chaque classe. Commande et paiement à la maîtresse.

PISCINE :

Des séances à la piscine d'Ars sur Moselle sont prévues **pour les enfants en Grande Section.**

Cette activité est encadrée par :

- L'enseignante de la classe
- Les moniteurs spécialisés en activités aquatiques
- Des parents bénévoles agréés par l'Inspecteur d'Académie suite à une formation d'une journée.

L'activité ne peut avoir lieu que si le nombre de parents bénévoles est suffisant.

Elle pourra être annulée en cas de dégradation des conditions sanitaires.

RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS :

Une réunion d'informations est organisée quelques temps après la rentrée scolaire.

Bien entendu, vous pourrez rencontrer les enseignantes tout au long de l'année, **sur rendez-vous,** en-dehors des heures de classe. Ces contacts permettront un suivi efficace de la scolarité de votre enfant.

Les outils de liaison entre l'école et la famille sont le règlement intérieur, ONE et les affichages divers à l'école.

SIESTE :

En petite section elle est systématique. Après un temps de repos les enfants qui ne dorment pas sont levés et retournent en classe. Le doudou peut bien sûr accompagner l'enfant. Les tétines seront acceptées uniquement pour la sieste.

En moyenne section, les enfants se reposent selon leur besoin.

SORTIES SCOLAIRES : (si les conditions sanitaires le permettent)

Les enfants participent à des manifestations éducatives ou culturelles en-dehors de l'établissement. Les parents sont avertis. Nous faisons parfois appel à des parents bénévoles pour l'encadrement. L'école doit être en possession des attestations d'assurance.

VETEMENTS :

Evitez les tenues vestimentaires fragiles. Votre enfant va jouer, peindre, dessiner, travailler la pâte à modeler, et il doit être à l'aise, ne pas avoir peur de se salir pour ne pas se sentir limité dans ses tentatives ou ses réalisations.

En hiver, évitez les cache-nez, qui peuvent être dangereux, préférez les cagoules ou tour de cou.

Pour les petits, pensez à mettre deux changes complets dans un sac petit format (**le tout marqué au nom de l'enfant y compris le contenant**) qui restera au crochet de l'enfant et un oreiller avec sa taie **(marquée au nom de l'enfant)** si votre enfant fait la sieste à l'école.

Calendrier scolaire 2021-2022

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Mercredi 1er septembre 2021		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 2 septembre 2021		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 23 octobre 2021 Reprise des cours : lundi 8 novembre 2021		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 18 décembre 2021 Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 12 février 2022 Reprise des cours : lundi 28 février 2022	Fin des cours : samedi 5 février 2022 Reprise des cours : lundi 21 février 2022	Fin des cours : samedi 19 février 2022 Reprise des cours : lundi 7 mars 2022
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 16 avril 2022 Reprise des cours : lundi 2 mai 2022	Fin des cours : samedi 9 avril 2022 Reprise des cours : lundi 25 avril 2022	Fin des cours : samedi 23 avril 2022 Reprise des cours : lundi 9 mai 2022
Vacances d'été	Fin des cours : jeudi 7 juillet 2022		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le mercredi ou le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi ou le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022 et le samedi 28 mai 2022.

MENJS - juin 2021

INFOS MAIRIE

ECOLE MATERNELLE :

<u>En 2021</u> :

- Une toiture neuve a été posée.
- Toutes les couvertures ont été remplacées par des nouvelles couvertures polaires pour l'espace sieste.

<u>En 2020</u> :

- Pose de nouvelles grilles à l'entrée de l'école.
- Un nouveau petit jardin du côté de la rue Jean le Coullon
- Le petit muret a été transformé en banquette en bois pour que les enfants puissent s'y asseoir.

ECOLE ELEMENTAIRE :

<u>En 2021</u> :

- Pose de stores dans les 4 classes pour une meilleure visibilité des Tableaux Numériques Interactifs.

<u>En 2020</u> :

- En raison du COVID 19, l'ensemble de l'ancien mobilier scolaire a été changé. Tous les enfants ont désormais une table individuelle, plus facile à déplacer et à séparer.

LES BREVES SCOLAIRES DE LA MAIRIE

2021-2022

Rythmes scolaires : Semaine de 4 jours

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

– ***école maternelle*** : 8 h 15 à 11 h 45 et 13 h 30 à 16 h 00

– ***école élémentaire*** : 8 h 10 à 11 h 40 et 13 h 30 à 16 h 00

La conseillère municipale déléguée, chargée des affaires scolaires est à votre écoute. Vous pourrez la rencontrer sur le chemin de l'école ou lors des conseils d'écoles. N'hésitez pas à la lui faire part de vos remarques et suggestions.

Pascale DIDAOUI, élue en charge de l'école maternelle, du pédibus, des relations avec le Ptit Graoully et du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

INFORMATIONS ANNEXES

- *PERISCOLAIRE*
- *API RESTAURATION*
- *A.P.E.*
- *PEDIBUS*
- *BIBLIOTHEQUE*
- *PISCINE*

INFORMATIONS PERISCOLAIRE « LE P'TIT GRAOULLY »

Contact : Marianne TONNELIER
03.87.30.97.11
periscolaire.leptitgraoully@cc-madetmoselle.fr

Les inscriptions se font sur place.
Documents à fournir :
- fiche de renseignements
- fiche sanitaire et photocopie des vaccins
- attestation d'assurance
- avis d'imposition ou attestation CAF

Horaires du Périscolaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
7h15-8h15 / 11h45-13h30 / 16h00-18h30

Tarifs 2021-2022

Les tarifs sont consultables sur www.cc-madetmoselle.fr

Une cotisation de 20 euros est demandée par famille (10 euros pour une inscription à partir de février)

50 % de réduction pour le 3ème enfant

Majoration de 10 % pour les habitants extérieurs au territoire CCMM.

Réservations et annulations

Les réservations se font sur fiches d'inscriptions au mois ou à l'année (distribuées dans les classes).
Réservations le mardi avant 10h00 pour la semaine qui suit pour les repas.
Il est possible d'annuler la veille, les accueils du matin et soir et d'annuler 48h avant impérativement pour l'accueil du midi.
Excepté pour maladie et sur présentation obligatoire d'un certificat médical
Aucun changement de planning (réservation ou annulation) ne se fera à l'oral.
Il faudra obligatoirement nous contacter par mail ou par courrier.

Nous suivre sur FACEBOOK : Groupe fermé Le P'tit Graoully.

→ Faire une demande d'adhésion pour y avoir accès

<u>Vacances scolaires</u> (ACM : Accueil Collectif de Mineurs)

La communauté de Communes souhaite mutualiser les accueils de loisirs et pour assurer une bonne dynamique, les centres (Ancy / Corny / Onville / Chambley) peuvent ne pas être ouverts en même temps. Un planning sera donné aux familles en début d'années concernant les ouvertures des différents sites.
Inscription à la semaine obligatoire.
Des aides financières sont possibles, notamment de la CAF.
Elle concerne les enfants du territoire dont la tranche d'âge varie en fonction des ACM proposés tout au long de l'année. En général, elle peut varier de 3 à 12 ans.

ACCUEILS DE LOISIRS

2020 - 2021

Vacances d'Octobre

ONVILLE : 19 au 24 Octobre 2020

ANCY-DORNOT : 26 au 30 Octobre 2020

THIAUCOURT : 22 au 26 Février 2021

ANCY-DORNOT : 22 Février au 5 Mars 2021

Vacances de Février

Vacances de Printemps

ANCY-DORNOT : 26 au 30 Avril 2021

CHAMBLEY-BUSSIERES : 26 au 30 Avril 2021

ONVILLE : 3 au 7 Mai 2021

Dates prévisionnelles : 7 au 30 Juillet 2021

ANCY-DORNOT, CHAMBLEY-BUSSIERES, ONVILLE, THIAUCOURT

Vacances d'été

Les autres accueils de Loisirs sur le territoire soutenus par Mad & Moselle :

JOUY AUX ARCHES - organisé par Loisirs et Culture - http://www.lc-jouy.com/ - 3 rue du Pâquis - 03 87 60 62 24 anim@lc-jouy.com

BEAUMONT - organisé par le carrefour des Jeunes - 23 Grande Rue - 03 83 23 15 46 - carrefour-des-jeunes@orange.fr

MARS LA TOUR - organisé par Loisirs et Culture (exclusivement l'été) - 37 Rue de Verdun

Afin de permettre un accueil répondant aux besoins des enfants, de créer une dynamique de groupe et pour une bonne gestion des services publics, les accueils de loisirs seront ouverts s'il y a au minimum 10 enfants présents.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

contactenfance@cc-madetmoselle.fr

Communauté de Communes Mad & Moselle
2 bis Rue Henri Poulet - 54 470 Thiaucourt-Régniéville
03 83 81 91 69 - accueil@cc-madetmoselle.fr - www.cc-madetmoselle.fr

RESTAURATION SCOLAIRE

Les menus sont consultables sur le site : http://lorrainescolaire.apimobile.fr/LesMenus

API Restauration

Lorraine

11 rue Albert Einstein
54320 Maxeville
Tél : 03.83.50.22.50

Nous travaillons essentiellement des produits frais, et cuisinons des plats traditionnels, tels que la Quiche Lorraine, la Potée Lorraine, la Tarte à la Mirabelle, le Baeckeoffe, le Kouglof ou encore la Flammeküeche. Notre région est fière de travailler régulièrement avec 33 producteurs locaux et cela depuis plusieurs années.

Un projet éducatif partagé

Le bien-être des enfants est au centre de nos attentions.

Les parents sont rassurés par notre approche qualitative.

Le repas est le reflet de l'attention que votre établissement porte aux jeunes.

Des recettes cuisinées à partir d'ingrédients nobles, des produits frais et de saison et la prédominance d'approvisionnements locaux assurent chaque jour une cuisine VARIEE, GOUTEUSE et de GRANDE QUALITE.

Force de proposition pour l'aménagement et l'organisation, nous créons votre restaurant SUR MESURE. Vous cherchez une évolution douce ou souhaitez-vous démarquer ? Votre restaurant est unique et correspond A VOS ENVIES.

Nos engagements :

- Encourager la consommation des fruits et légumes frais de saison
- Valoriser les échanges avec nos Chefs et partager la passion de la bonne cuisine
- Réduire le gaspillage alimentaire

Notre approche répond à un objectif simple : une assiette vide et un enfant détendu...

Quelques-uns de nos concepts :

Maternelles : **Le resto des POUSS' DE HEROS**
Du calme pour que les tout-petits se concentrent sur le bien-manger : de la douceur, des attentions pour apporter de la sérénité.
Elémentaires : **Le resto des SUPER HEROS**
Permettre aux enfants de bouger avec un service participatif en plusieurs temps dans un environnement ludique.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (A.P.E.)

Chers parents,

L'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.) est une association **indépendante** sans but lucratif (loi 1901).
Elle n'est rattachée à aucun mouvement ni fédération d'élèves.
Chaque cotisation contribue directement à augmenter le budget alloué aux écoles.
Ainsi, ensemble, nous contribuons à maintenir le dynamisme des écoles maternelle et élémentaire de notre village : **nous comptons sur vous !**

Quels sont les objectifs de l'A.P.E. ?
Financer tout ou partie des projets scolaires conçus par les enseignants. Assurer l'interface entre les parents, les enseignants et l'équipe municipale.

Quelles sont ses principales sources de recettes ?

- Les **cotisations** des familles (5€ par famille)
- Les **bénéfices** des manifestations organisées par l'A.P.E. (Vente de sapins de Noël, Bourse aux vêtements, Kermesse, Tombola…)
- Les **subventions** de la Mairie et de la CCMM.

L'APE pourra financer encore beaucoup de projets 2021-2022 grâce à vos cotisations et à votre aide tout au long de l'année lors des manifestations. Que cela soit de façon ponctuelle ou plus régulièrement, **nous avons besoin de vous**. Alors, n'hésitez pas, nos réunions sont ouvertes à tous et vous serez toujours **les bienvenus** avec une idée, des bras pour nous aider ou simplement pour venir voir comment cela se passe…

Informations :
www.apeancydornot.over-blog.com
www.facebook.com/ape.ancy.dornot
apeancydornot@yahoo.com

Actions prévues en 2021-2022 (si les conditions sanitaires le permettent)

Bourse aux jouets, vêtements et puériculture
St Nicolas
Vente des Sapins de Noël
Cavalcade
Chandeleur
Loto des enfants
Fête scolaire

LE PEDIBUS

Le Pédibus EN 6 PATTES à ANCY-DORNOT, c'est le pied !
POUR LES ENFANTS DES 3 ANS …..

La mise en place du Pédibus à Ancy-Dornot répond à une demande exprimée par les parents d'élèves et par la municipalité soucieuse de mettre en place ou d'accompagner des initiatives qui contribuent à la protection de l'environnement. Il a vu le jour en septembre 2012 grâce à la mobilisation de plusieurs parents et retraités bénévoles volontaires du quartier Rongueville.

Le Pédibus, solution idéale pour lutter contre la pollution et rendre la vie quotidienne plus agréable est un véritable autobus de ramassage scolaire pédestre. Pas de moteur, mais des parents accompagnateurs à tour de rôle, une ligne, des arrêts, un horaire…

Le Pédibus fonctionne comme une ligne de bus, mais pour piétons, avec un départ et une arrivée de ligne, ainsi que des arrêts avec des horaires précis et respectés. Seuls les enfants inscrits peuvent utiliser le Pédibus.

Les avantages du Pédibus

Ce mode écologique de déplacement présente plusieurs avantages :

Plus de sécurité aux abords des écoles, le trafic automobile est moins dense.
Plus sain car la pollution est limitée.
Plus convivial car les parents sont solidaires et les enfants passent un bon moment.
Plus pédagogique puisque les enfants apprennent à adopter un comportement responsable dans la rue face à ses dangers.
Une meilleure hygiène de vie car la marche à pied est un excellent exercice qui permet de lutter contre l'obésité infantile.

Comment fonctionne le Pédibus ?

Actuellement une ligne de pédibus dessert l'école maternelle « Les Sittelles » et l'école primaire.

Itinéraire :

7h45 rue des Quarrés

7h52 rue St Vincent

7h55 escaliers des Burons (rue Jean le Coullon)

8h00 Ecole maternelle

8h05 école élémentaire (en passant par la rue Raymond Mondon et la rue Lemal Perrin)

Cette année, 4 enfants de maternelle et 9 enfants de primaire ont bénéficié de ce service, ils sont accompagnés, à tour de rôle, par trois ou quatre parents. Pour l'instant seule, une ligne est ouverte, mais une deuxième ligne pourrait voir le jour de l'autre côté du village si des habitants en faisaient la demande.

Si vous n'avez pas encore inscrit vos enfants pour le pédibus, et si cela vous intéresse, sachez que vous pouvez le faire dès maintenant pour la rentrée de septembre 2021 ou tout au long de l'année. De plus, si vous vous sentez une âme d'accompagnateur ou d'accompagnatrice, il n'est pas défendu non plus de vous inscrire et de rejoindre cette sympathique équipe, les grands-parents sont aussi acceptés !

Contact au 06.73.10.53.71 ou au secrétariat de la Mairie.

BIBLIOTHEQUE

10 rue de l'Abbé Jacquat – 57130 ANCY-DORNOT

Tel. 03 87 61 11 24

www.bibliothequeancy.blogspot.com

catalogue : www.bibliotheque-ancy-dornot.fr

COTISATION : Gratuit pour les enfants et les adultes. N'hésitez pas à venir avec votre enfant en-dehors de l'école.

HORAIRE D'OUVERTURE :

Mardi :	**16 h – 18 h**
Vendredi :	**13h30 – 15 h (scolaires)**
	15h00 – 17 h (public)
Samedi:	**10 h – 12 h**
Dimanche :	**11 h – 12 h**

Fermeture à Noël pendant les vacances scolaires.

Horaires d'été (vacances scolaires) : ouverture uniquement le vendredi de 16h à 18h et le dimanche de 11h à 12h.

Port du masque obligatoire à partir de 11 ans, gel mis à disposition.

Piscine à Ars sur Moselle

La piscine d'Ars sur Moselle est principalement utilisée par les associations et les scolaires. Certains horaires sont néanmoins accessibles au public.

Cette piscine couverte est équipée d'un unique bassin de 15m x 10m.

Plusieurs activités y sont proposées : séances de plongée, cours d'aquagym, water-polo, leçons de natation.

CONTACT :

Téléphone : 03 87 60 87 33
Adresse : Salle Maurice Fréchin, 5 Rue de la Gare, 57130 Ars-sur-Moselle

HORAIRES D'OUVERTURE :

Période scolaire :
Mercredi : 14h - 17h
Dimanche : 9h - 12h
Vacances scolaires :
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 14h - 17h
Dimanche : 9h - 12h